

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Le 13 novembre 2023, sur convocation régulière du Maire en date du 6 novembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux exceptés Monique GAYOUS (a donné pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Rkia IDRISSE (a donné pouvoir à Jean-Paul REVERT), et Muriele REGNAULT (a donné pouvoir à Patrice JEGO).

Marie-Agnès GUEZET a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1-Transfert de la compétence « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ».
--

Le Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole du 28 septembre 2023 s'est prononcé favorablement sur une modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de MICROPOLIS ».

Les communes membres sont invitées à délibérer sur cette modification statutaire lors de leurs conseils municipaux.

Le Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis, géré par le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) dont est membre la Ville de Besançon, constitue un outil de l'attractivité du territoire pour GBM.

La gestion du Parc sera transférée à GBM, ce qui occasionnera un plus grand rayonnement de Besançon, et un atout pour une offre culturelle et événementielle diversifiée

Vote pour : 19.

2-Bulletin d'engagement à la certification PEFC de la Commune pour la gestion de la forêt.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC, afin de valoriser les bois de la commune, d'accéder aux aides publiques forestières, de bénéficier d'une meilleure visibilité sur la gestion de sa forêt et de participer à la structuration locale de la filière forêt bois.

Le Maire propose de renouveler cette adhésion communale à PEFC pour un montant de 124.65€ TTC et pour une durée de 5 ans.

Vote pour : 19.

3-Mise en place d'une carte d'achat au sein de la collectivité comme modalité d'exécution des marchés publics

Le principe de la Carte d'Achat est de permettre à la commune d'acheter dans des commerces et des sites des fournitures, des mobiliers de bureaux et des fournitures industrielles...

Elle permet également d'effectuer des achats de proximité (commerces locaux) suivant les agréments décidés, ainsi que des achats à distance.

Le plafond de dépenses pour Pouilley-les-Vignes est de 24 000€ par an.

Les transactions sont sécurisées.

La tarification trimestrielle est de 75 euros et la commune s'engage pour une durée de 3 ans. Le contrat peut être dénoncé au bout d'un an.

Vote pour : 19.

4-ONF état d'assiette 2024

Pour l'année 2024, 290 stères sont prévus pour l'affouage.

Le coût de cet affouage bord de route est fixé à 45 euros le stère.

L'ONF propose au Conseil Municipal que les affouagistes payent à la commande pour éviter le retrait de la commande une fois le bois coupé.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2024, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, et des coupes de bois non réglées des parcelles 11r, 23a et 28r et des chablis.

Vote pour : 19.

5-ONF affouage sur pied 2023-2024

L'exploitation de ces bois sur pied se fait par les affouagistes, sous la responsabilité des trois garants désignés par délibération du Conseil municipal.

Pour l'affouage 2023-2024, sont désignés comme garants :

- Jean-Marc BOUSSET
- Jean-Paul REVERT
- Patrick BORGEAUD.

L'affouage est partagé par foyer.

Les bénéficiaires habitent dans la commune au moment de l'arrêt de la liste annuelle des affouagistes.

La portion d'affouage est délivrée sur pied.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2024.

Le délai d'enlèvement est fixé au 30 septembre 2024.

Le prix du stère fixé à 8 euros pour l'affouage sur pied.

Vote pour : 19.

6-QUESTIONS DIVERSES

- **City-Stade :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de subvention au titre de la DETR (dotation d'Etat) pour la construction du City-stade.

Incompréhension et colère car la Commune n'a pas pu bénéficier des dotations au titre des équipements sportifs dans le cadre des jeux olympiques 2024, ne pourra pas récupérer la TVA au titre de ces équipements (aménagement de terrains) et ce dossier ne pourra pas être reporté au titre de l'année 2024.

La subvention attendue était de l'ordre de 70 000 euros.

- **Travaux Rue de Lausanne :**

Fin des travaux prévus pour le jeudi 16/11/2023 en fin d'après-midi.

- **Rue de Masson :**

Des remontées d'eau ont été constatées depuis l'hiver dernier sur une portion de cette rue. GBM a convenu qu'il y avait un problème et a mandaté la société Eurovia pour résoudre ce problème. L'intervention est prévue début décembre.

- **Avancement chantier trésorerie :**

Le chantier accuse deux semaines de retard suite à la non-conformité de l'échafaudage mis en place par l'entreprise BONGLET. Le chantier a été arrêté pour raisons de sécurité.

- **Intervillages juin 2024 :**

La Commune a reçu de la part de la Présidente du Comité des Fêtes de Franois, une proposition pour organiser des jeux en équipes (5 adultes, 5 ados, 5 enfants) sur le thème des JO 2024. Les habitants de chaque village seront invités à venir soutenir leur équipe lors d'une belle journée festive.

La Commune sera conviée à différentes réunions concernant l'organisation de cette manifestation.

- **Sybert :**

Le SYBERT propose aux communes d'expérimenter le broyage de déchets verts sur leur territoire.

La commune s'est portée volontaire pour broyer 100m³ de déchets. Les appuliens amènent les déchets à broyer (taille d'arbres et arbustes, haies) et pourront venir récupérer le broyat. La date du broyage reste à fixer ainsi que le lieu de dépôt de ces déchets.

- **SIVOS :**

Gestion des déchets de cantine avec Trivial Compost : l'objectif est de sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Le test va durer deux semaines. Le but est de revenir dans un an à la même date, avec les mêmes menus et constater les progrès pour limiter le gaspillage alimentaire.

- **Borne de recharge pour véhicules électriques :**

GBM propose la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Après différents échanges avec le service « voirie », cette borne pourra être installée Place de l'Etoile au cours de l'année 2024.